

2 BEYES
Société à responsabilité limitée
au capital de 440 000 euros
Siège social : 5 Impasse des Rossignols
78390 BOIS D ARCY
810 684 738 RCS VERSAILLES

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 31 janvier 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 septembre 2025

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2025 s'élevant à 240 138 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	240 138 euros
A la réserve légale	157 euros

Solde	239 981 euros

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	582 393 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	822 374 euros
A titre de dividende global à l'associé unique	44 000 euros
Soit 10,00 euros par part	
Le solde	778 374 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 778 374 euros.

L'associé unique déclare être informé que :

- Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2026 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux

global de 18,6 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 44 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement à compter du 1^{er} février 2026.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'associé unique reconnaît avoir été informé qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,

- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2022 :

44 000,00 euros, soit 10,00 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 44 000,00 euros

Exercice clos le 30 septembre 2023 :
44 000,00 euros, soit 10,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 44 000,00 euros

Exercice clos le 30 septembre 2024 :
44 000,00 euros, soit 10,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 44 000,00 euros

Certifié conforme
La Gérance

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.A small, handwritten mark or signature in the bottom right corner of the page, appearing as a few quick, connected strokes.

Désignation de l'entreprise Société 2BEYES Néant *
 Adresse de l'entreprise 5 IMPASSE DES ROSSIGNOLS 78390 BOIS D ARCY
 Numéro SIRET * 8 1 0 6 8 4 7 3 8 0 0 0 1 8 Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF IMMOBILISE

ACTIF CIRCULANT

STOCKS

CAPITAUX PROPRES

DETTES (4)

RENVOIS

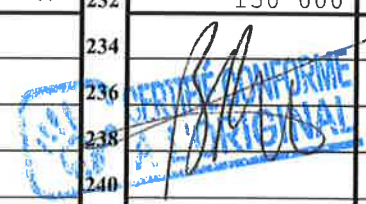
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le		
				3 0 0 9 2 0 2 5	3 0 0 9 2 0 2 4	
				Net 3	Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles					
	Fonds commercial *	010	012			
	Autres *	014	016			
	Immobilisations corporelles *	028	030	7 911	643	
	Immobilisations financières * (1)	040	042	1 668 153	1 668 153	
Total I (5)		044	048	1 676 064	1 669 712	
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052			
	Marchandises *	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070		
		Autres * (3)	072	074	14 547	11 838
	Valeurs mobilières de placement	080	082		100 986	
	Disponibilités	084	086	258 653	131 221	
	Charges constatées d'avance *	092	094	169	162	
	Total II		096	098	273 369	244 207
	Total général (I+II)		110	112	1 949 433	1 913 919
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2	
Capital social ou individuel *		120		440 000	440 000	
Ecart de réévaluation		124				
Réserve légale		126		43 843	32 638	
Réserves réglementées*		130				
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131	132			
Report à nouveau		134		582 393	413 491	
Résultat de l'exercice		136		240 138	224 107	
Subventions d'investissement		137				
Provisions réglementées		140				
Total I		142		1 306 374	1 110 236	
Provisions pour risques et charges		154				
Emprunts et dettes assimilées		156		593 740	768 907	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
Fournisseurs et comptes rattachés		166		6 743	4 080	
Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)		169	2 310	4 063	7 393	
Comptes courants d'associés		173		8 002	9 399	
Autres dettes		175		23 242	13 904	
Produits constatés d'avance		174				
Total III		176		635 791	803 683	
Total général (I + II + III)		180		1 942 165	1 913 919	
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise Société 2BEYES

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
		13 0 0 9 2 0 2 5 J	13 0 0 9 2 0 2 4 J	Néant	*
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * dont export et livraisons intracommunautaires	209		210	
	Production vendue bicns et livraisons intracommunautaires	215		214	
		services *	217		218
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée *			224	
	Subventions d'exploitation reçues			226	
	Autres produits			230	0
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	150 000
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stock (marchandises) *			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240	
	Autres charges externes * : dont crédit bail : (- mobilier - immobilier)			242	19 300
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 674)	243	674	244	1 043
	Rémunérations du personnel *			250	110 702
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	49 165
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce 255)	255		254	916
	Dotations aux provisions			256	
	Autres charges dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260	259		262	2
	Total des charges d'exploitation (II)			264	131 963
I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	18 037	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280	236 377	
	Produits exceptionnels (IV)		290		
	Charges financières (V)		294	13 030	
	Charges exceptionnelles dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347 dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D) 348	347		300	33
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	1 246	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			310	240 138	
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	240 138	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles *		322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		324	1 246	
	Divers * , dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés 247		330		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997		
	Entreprise nouvelles (44 sexes) 986	Zone franche urbaine (44 octies A) 987	Zones de reconstruction de la délinquance (44 septies) 127	Zones de revitalisation rurales (44 quinquies) 138	
	(FR) France Rurales Revitalisation art.44 quinquies A) 181	Jeune entreprise innovante (44 sexes A) 989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991		
	Dominion ZFA NG (44 quaterdecies) 345	Investissements et souscriptions outre-mer 344	Créance due au report en arrière du déficit 346	Bassins urbains à dynamiser (BUI) (art. 44 octies bis) 992	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G		Zone de développement prioritaire (44 septidécies) 993		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	19 084	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)		356		
	Déficits antérieurs reportables : *1.0.....7.86nt imputés sur le résultat :		360	10 780	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	8 304	372	



CGI 2023

Société 2BEYES

5 IMPASSE DES ROSSIGNOLS

78390 BOIS D ARCY

ANNEXE DU 01/10/2024 AU 30/09/2025




CGID

5 RUE JEAN WALTER

92110 CLICHY

01 81 88 98 00

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	10
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	10
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	10
Permanence ou changement de méthodes	11
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	11
Etat des amortissements	11
Etat des provisions	11
Etat des échéances des créances et des dettes	11
Composition du capital social	11
Evaluation des immobilisations corporelles	11
Evaluation des amortissements	12
Titres immobilisés	12
Evaluation des créances et des dettes	12
Dépréciation des créances	12
Produits à recevoir	12
Charges à payer	12
Charges et produits constatés d'avance	13
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Liste des filiales et participations (modèle simplifié >50)	14

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 942 164.53 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 150 000.00 Euros et dégagant un bénéfice de 240 138.04 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2024 au 30/09/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Pars sociales	100.0000	4 400			4 400

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	1 115
Total	1 115

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 286
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 840
Dettes fiscales et sociales	507
Total	7 633

ANNEXE

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 69
Total	1 69

ANNEXE

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- SAS AXE VISUEL	869 069	100.00	228 374
- Participations (10 à 50% du capital détenu)			
- SAS VR OPTIQUE	725 973	50.00	64 252
- SAS VEC OPTIQUE	233 191	50.00	24 177
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			